

**RENFORCER LA CAPACITÉ AFIN D'ACCROÎTRE
LA SÉCURITÉ DES PATIENTS**

Le gouvernement de l'Ontario prend un certain nombre de mesures afin de renforcer les mesures de prévention et de contrôle des infections dans les établissements de soins de santé. Ces initiatives comprennent ce qui suit :

Directeur général – Sécurité des patients

Le D^r Michael Baker, médecin en chef au Réseau universitaire de santé, a été nommé directeur général – Sécurité des patients, afin de superviser le programme de sécurité des patients mis en œuvre par le gouvernement.

Rapports destinés au public

Le gouvernement de l'Ontario met en place un processus de rapports publics portant sur huit indicateurs de sécurité des patients.

Indicateur de sécurité des patients	Date de début de la divulgation publique
<i>Clostridium difficile</i> (<i>C. difficile</i>)	26 septembre 2008
<i>Staphylococcus aureus</i> résistant à la méthicilline (SARM)	30 décembre 2008
<i>Enterococcus</i> résistant à la vancomycine (ERV)	30 décembre 2008
Ratio normalisé de mortalité hospitalière (RNMH) – taux de mortalité	30 décembre 2008
Taux de pneumonies sous ventilation assistée	30 avril 2009
Taux d'infections par cathéter central	30 avril 2009
Taux d'infections relatives au champ opératoire	30 avril 2009
Respect de l'hygiène des mains par les travailleurs de la santé	30 avril 2009

Rapport sur les éclosions

Les hôpitaux devront également divulguer immédiatement les éclosions de *C. difficile* à leurs bureaux de santé publique locaux afin que les médecins hygiénistes aient en main les renseignements dont ils ont besoin pour contrôler l'émergence d'éclosions et intervenir lorsqu'elles surviennent.

Programmes d'hygiène des mains

Améliorer l'hygiène des mains grâce à l'utilisation d'une solution à base d'alcool ou de savon et d'eau est le seul moyen le plus efficace de réduire la propagation des infections.

Un programme d'hygiène des mains polyvalent appelé *Nettoyez-vous les mains* a été lancé en mars 2008 pour tous les hôpitaux de la province. Le gouvernement a créé des outils et des matériels (dont des CD-ROM éducatifs, des affiches et d'autres rappels visuels); un processus d'évaluation des répercussions du programme, un site Web afin de faciliter l'accès à l'information et un forum permettant aux hôpitaux de partager les leçons apprises. Le gouvernement, en partenariat avec l'Association des hôpitaux de l'Ontario (OHA), propose également aux hôpitaux des séances de formation des formateurs. Les hôpitaux seront tenus de publier des rapports sur les mesures de conformité au programme d'hygiène des mains d'ici au 30 avril 2009.

En 2007, le gouvernement a mis le programme à l'essai dans 10 hôpitaux, où les mesures d'hygiène des mains sont de plus en plus respectées.

Le gouvernement a parrainé un programme de l'OHA intitulé *Clean Hands Protect Lives*, qui est spécialement conçu pour éduquer les patients au sujet de l'importance d'une bonne hygiène des mains.

Dans le cadre de *Clean Hands Protect Lives*, les hôpitaux de la province recevront des affiches et des documents d'information qu'ils devront distribuer aux patients (comme des brochures et des cartes de poche décrivant la bonne façon de se nettoyer les mains).

Réseaux régionaux de contrôle des infections

Quatorze réseaux régionaux de contrôle des infections (RRCI) ont été créés partout dans la province afin de promouvoir les meilleures méthodes de prévention et de contrôle des infections. Cette initiative comprend la promotion de politiques de contrôle et de prévention des infections et des pratiques de surveillance cohérentes.

Ces réseaux rassemblent les connaissances et le savoir-faire en matière de contrôle et de prévention des infections de tous les établissements de soins, notamment les hôpitaux, les bureaux de santé publique, les centres de soins communautaires et les foyers de soins de longue durée.

Praticiens en matière de contrôle et de prévention des infections

Le gouvernement a versé des fonds pour le recrutement de 166 praticiens versés dans le contrôle et la prévention des infections dans les hôpitaux de la province. Il s'agit en fait de professionnels de la santé spécialisés dans la formation et la prévention et le contrôle des infections. Ces personnes collaborent avec tous les services hospitaliers afin de prévenir les infections acquises au moyen de la planification, de la mise en œuvre, de l'évaluation et de la formulation de commentaires au sujet des pratiques utilisées. Elles forment également le personnel des soins de santé à la prévention et au contrôle des infections, procèdent à des contrôles et offrent des conseils spécialisés si le besoin s'en fait ressentir.

Formation des fournisseurs de soins de santé de première ligne

Le gouvernement a créé un programme de formation complet à l'intention des membres du personnel des établissements de soins actifs, en partenariat avec les spécialistes du contrôle de la prévention des infections et d'autres intervenants. Le programme comprend des modules d'éducation fondés sur les données probantes pour les professionnels des soins actifs de première ligne. Ceux-ci peuvent d'ores et déjà suivre les trois premiers modules (hygiène des mains, chaîne d'infection, pratiques de routine).

Équipes ressources de lutte contre les infections

L'Ontario met sur pied des équipes ressources de lutte contre les infections afin de fournir une aide immédiate sur le terrain pour la gestion et l'investigation des éclosions dans les hôpitaux. Les équipes, qui sont établies par l'entremise de l'Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé, seront assemblées et déployées pour aider les établissements et les bureaux de santé publique locaux lors d'éclosion si le médecin hygiéniste en chef le juge nécessaire.

Utilisation des antibiotiques

L'Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé collabore avec l'Institut pour l'utilisation sécuritaire des médicaments du Canada et la D^{re} Allison McGeer, spécialiste des maladies infectieuses, afin de favoriser l'utilisation optimale des antibiotiques dans les hôpitaux. Ce travail est important, car une exposition prolongée à certaines catégories d'antibiotiques présente un risque réel d'éclosion de maladies associées à *C. difficile*.

Pour plus de renseignements, les membres du public peuvent appeler la ligne INFO de ServiceOntario au numéro 1 866 532-3161 (sans frais en Ontario uniquement)

Steve Erwin, Bureau du ministre, 416 326-3986
Mark Nesbitt, ministère de la Santé et des Soins de longue
durée, 416 314-6197

ontario.ca/sante-nouvelles
Available in English